

# Abkommen über die Post von Kriegsgefangenen

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **52 (1944)**

Heft 52

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au bout de quelques temps, regagner leur ancien domicile, trop souvent au milieu des ruines, tandis que d'autres au contraire devaient prendre le chemin de l'exil et occuper, selon les possibilités, des lieux de refuge temporaires pour être dirigés dans la suite vers d'autres centres d'accueil.

L'œuvre des goûters a pris un développement plus important que jamais et a été d'autant plus appréciée que les événements allaient en s'aggravant.

Tout notre personnel de collaboration a continué de nous apporter un concours dévoué et d'autant plus efficace qu'il s'est rendu compte de l'envergure de l'appui de la Croix-Rouge et des bienfaits de son intervention au milieu de l'océan d'infortunes dans lequel nous travaillons.

Les rapports que nous entretenons pour les parrainages avec les assistantes sociales sont toujours empreints de l'esprit de compréhension et de dévouement. Ces collaboratrices continuent de se donner de tout leur cœur à une tâche rendue de plus en plus ardue.

Nous avons favorisé pour les parrainages tout spécialement les orphelins de guerre, représentant les cas les plus dignes d'intérêt.

Pour un certain nombre de familles, nous avons remplacé une partie de l'allocation en espèces par une allocation en nature comportant divers produits alimentaires qui nous restaient d'un stock.

Nos relations avec la Croix-Rouge française du nord, c'est-à-dire avec son centre départemental et ses comités, continuent à être empreintes d'une franche cordialité, et nous exprimons à ces organismes notre vive reconnaissance, tant pour leur appui que pour la liberté d'action qu'ils nous laissent.

## Une nouvelle arrivée d'enfants

Une soixantaine d'enfants sont arrivés le 14 décembre à la gare des Eaux-Vives venant de Caën.

Malgré un long voyage, escales faites à Paris et à Lyon, ils dominaient leur fatigue et babillaient comme des moineaux. Cependant, à les regarder plus attentivement on discernait un état de santé très déficient, un lent appauvrissement physique qui amaigrissait les corps et une tristesse qui marque les visages plus profondément qu'on ne le pense.

Ces petits complètement sinistrés ont été comme de coutume accueillis par la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. Leurs maisons ont été bombardées, beaucoup ont leur père prisonnier, certains ont perdu un frère ou une sœur, quelques-uns sont complètement abandonnés.

Leur placement est déjà prévu et ils seront hébergés avec toute l'attention que nécessite leur condition.

## Comité international de la Croix-Rouge

Nous recevons de M. Max Huber, président du Comité international de la Croix-Rouge, la note suivante:

Pour la cinquième fois, depuis le début de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge vient de s'adresser au peuple suisse en lui demandant d'assurer par ses dons, la continuation de son activité toujours grandissante. L'attente du C.I.C.R. n'a pas été déçue. La Suisse, consciente de la grande tâche que notre pays épargné par la guerre se doit d'accomplir, a accepté à nouveau de prendre à sa charge une part essentielle de ce devoir humanitaire. Sans doute, les obligations et les responsabilités qui incombent à chacun sont-elles aujourd'hui considérables. Mais le Comité international de la Croix-Rouge ne disposant pas de ressources suffisantes et ne pouvant compter sur un appui financier assuré, s'en remet à l'aide que le peuple suisse veut bien lui fournir.

L'appel du Comité a trouvé un large écho. Il convient d'apprécier d'autant plus cette réussite qu'aujourd'hui plus que jamais l'on s'adresse à la générosité de la Suisse. Pour recueillir les sommes nécessaires à l'accomplissement de son activité, le Comité international a procédé tout à la fois à une collecte à domicile, à une vente d'insignes et à un appel général.

La quasi totalité des 600'000 insignes confectionnés à cette occasion, ont été vendus. Le montant des sommes recueillies atteint 3'501'322 fr. 70. Ce chiffre est constitué dans une large proportion par des dons modestes et même minimes, tout aussi nécessaires à notre œuvre que les grandes et généreuses contributions qui lui sont versées, d'autre part. Un grand nombre de subventions reçues cette année des cantons et des communes ont fourni, elles aussi, un apport essentiel à notre collecte. Tous ces dons témoignent de la confiance que le peuple suisse place en l'institution du Comité international de la Croix-Rouge. Les lettres si compréhensives qui accompagnaient beaucoup de ces envois apportent au Comité le meilleur des encouragements; elles révèlent de façon directe l'intérêt qui se manifeste pour nos tâches.

Plus la guerre se prolonge et plus les dépenses de la Croix-Rouge augmentent. Si l'on compare le total de ces dépenses au développement de l'action toujours plus étendue que le Comité assure dans toutes les régions du globe, il peut être considéré comme très modique. Les frais en sont toujours limités à l'extrême. Par contre, les salaires des quelque 1700 employés du Comité international de la Croix-Rouge ont été adaptés au niveau actuel de la vie. Les voyages, l'entretien et les assurances des 118 délégués envoyés à travers le monde pour s'y consacrer à améliorer la situation des prisonniers de guerre et internés civils constituent, eux aussi, un poste important de dépenses.

Les difficultés accrues sans cesse des communications postales ont amené une forte extension du Service télégraphique et occasionné de ce fait, une augmentation notable des dépenses. A la fin de novembre 1944, le total des communications postales expédiées de Genève atteignait 40'065'391 envois. Des millions de lettres ont permis ainsi d'établir une liaison entre les familles dispersées comme entre les prisonniers de guerre et leurs foyers. 26'961'162 colis de secours ont pu être acheminés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, sans compter d'innombrables envois de livres, d'engins de sport, d'instruments de musique, etc.

Rappelons aussi que les comptes annuels, contrôlés par une Société fiduciaire, sont publiés dans la Revue internationale de la Croix-Rouge.

A tous ceux qui, par leur collaboration et par leurs dons, ont rendu possible l'accomplissement de notre œuvre, nous exprimons nos remerciements les plus chaleureux.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge,

Le président: Max Huber.

## Abkommen über die Post von Kriegsgefangenen

Amtlich wird mitgeteilt: Zwischen dem Eidg. Politischen Departement und den Gesandtschaften Deutschlands und der Vereinigten Staaten ist ein Abkommen über die Beförderung der Post der deutschen und amerikanischen Kriegsgefangenen und Zivilinternierten in beiden Ländern abgeschlossen worden. Die in Betracht fallenden Brief- und Paketsendungen von amerikanischer Seite werden durch amerikanische Flugzeuge auf den Flugplatz Cointrin-Genf gebracht, von wo sie per Bahn an die schweizerisch-deutsche Grenze befördert werden. Dort wird der Austausch mit der von Deutschland kommenden Post unter gemeinsamer Obhut der schweizerischen PTT-Verwaltung und der deutschen Postbehörden vollzogen. Das erste für diesen Postverkehr bestimmte Flugzeug ist am 22. Dezember in Cointrin eingetroffen.

## Les relations postales franco-suisse

La Direction des P. T. T. communique:

Il est dès maintenant possible d'expédier des lettres particulières jusqu'à 20 grammes et des cartes postales à destination de la France (sans les départements de la Meuse, de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et du territoire de Belfort), de même que pour toutes les possessions françaises (excepté l'Indochine).

Les correspondances commerciales ne doivent contenir aucune communication d'ordre privé. Les journaux, les imprimés, etc., restent pour le moment exclus des transports.

## Aus den FHD-Verbänden

FHD-Verband des Kantons Thurgau

Uebung vom 28. Januar 1945.

Gruppe Kreuzlingen löst Retourbillet Romanshorn. Sammlung Romanshorn 0840 bei der kath. Kirche.

Gruppe Romanshorn Sammlung 0840 bei der kath. Kirche.

Gruppe Weinfelden löst Retourbillet Frauenfeld. Sammlung 0800 SBB-Bahnhof Frauenfeld.

Gruppe Frauenfeld Sammlung 0800 SBB-Bahnhof Frauenfeld.

Entlassung: Gruppe Kreuzlingen und Romanshorn 1230.

Tenue: wie gewohnt.

Hptm. Bircher, techn. Leiter.